

Oorkonden en Mededelingen

POÈMES SUR LA BATAILLE DE COURTRAI CONSERVÉS À TOLÈDE

Un certain nombre de manuscrits qui sont actuellement en Espagne y sont venus d'autres pays, et spécialement de Flandre, au temps où l'Empire de Charles-Quint et de Philippe II s'étendait jusque là. Aussi n'est-il pas étonnant que plusieurs d'entre eux contiennent des textes relatifs à des événements ou à des personnages des régions du Nord de la France et de la Belgique actuelle¹. La Bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Tolède possède ainsi un manuscrit dont l'écriture est du début du XIV^e siècle et dont la provenance, incertaine, pourrait être l'Artois : en effet, il comporte un formulaire de lettres dont la plupart sont empruntées à Sénèque, mais dont l'une parle de l'église d'Arras, le reste du codex étant occupé par des extraits de saint Bernard². Sur le dernier feuillet sont ajoutées, d'une main contemporaine de l'ensemble du manuscrit, deux pièces de vers se rapportant à la guerre de Flandre sous Philippe le Bel. Elles méritent d'être proposées ici aux commentaires des historiens de la bataille de Courtrai.

Le premier est un quatrain à rimes intérieures, portant même une glose grammaticale dans le dernier interligne.

¹ Ainsi trouve-t-on la Vie de deux moines de Villers, Gobert d'Apremont et Arnoul, dans un manuscrit de Pampelune que j'ai signalé dans *Recherches dans les manuscrits cisterciens d'Espagne*, dans *Analecta S. Ord. Cisterciensis*, V (1949), p. 113.

² Ms. 13-17, f. 20 : « Audiat domni archiepiscopi providentia et audiat huius sancte synodi congregatio deuotas querimonias quas pro necessitate temporis facit soror ecclesia Atrebatensis... » Le formulaire occupe les f. 1-67, les extraits de Bernard les f. 68-113.

Il est à rapprocher de deux textes analogues déjà publiés : l'un d'eux, constitué de cinq hexamètres écrits du côté des Brugeois, donne la date de la bataille, mais insiste sur le fait que les flamands y furent vainqueurs ³. L'autre est, lui aussi, une « carnatioen », c'est-à-dire une formule qui fixe la date d'un événement; mais, n'ayant que deux vers, il n'y ajoute guère de commentaire ⁴. Le quatrain de Tolède précise la date, comme les deux autres, par le rappel de l'année et du jour, qui est celui de la fête de saint Benoît, le 11 juillet; mais suggérant que les français ne furent pas réellement vaincus, il trahit son origine : il a du être écrit, comme la lettre d'Arras le laissait déjà deviner, non en Flandre, mais dans une région qui en était proche et où la bataille de Courtrai avait eu du retentissement. En voici le texte :

M C ter astricti	binis festo Benedicti,
Desuper afflicti	ceciderunt, non vero uicti,
Bello francigene	uinginti milia pene.
	<i>interjectio</i>
Prostratus iacet o ve!	Lupus hic ab ove ⁵ .

³ Ils ont été édités par C. CALLEWAERT, *Onuitgegeven aantekening uit het jaar 1302 over den Guldensporenslag*, dans *Annales de la Société d'Émulation*, LX (1910), p. 359; en voici le texte :

Ter centum. mille. bis. Francia, victa fuiti
 Curtraci ville, quartus quoque dies fuit ille,
 et mensis julii translatio fit Benedicti.
 Hoc qui fecerunt burgenses illi fuerunt.
 Deum laudemus, ceteros Francos superemus.

⁴ Il a été publié par A. C. F. KOCH et J. F. VERBRUGGEN, *De Annales Aldenburgenses over de Gebeurtenissen in Vlaanderen tussen 11 juli 1302 en 25 April 1303*, Tielt, 1953, p. 12; voici ce distique :

Franci sunt victi translato Benedicti
 Hoc fit Curtraci Centumque ter milleque bis unum.

A vrai dire la forme métrique de ces deux hexamètres avait échappé aux éditeurs; elle a été rétablie par A. V[IAENE] dans *Biekorf*, LIV (1953), p. 149.

⁵ Le chiffre de 20.000 morts français, qui est donné ici, est celui qu'avaient rapporté certains chroniqueurs anciens, comme l'auteur des *Annales Gandenses*, éd. F. FUNK-BRENTANO, Paris 1896, p. 34, et qu'avaient admis des historiens comme FUNK-BRENTANO, *Mémoire sur la bataille de Courtrai*, Paris 1891, p. 75. Il ne peut plus être

Le second poème comporte 27 vers. Des gloses contemporaines, ajoutées dans les marges et dans les interlignes, en précisent les allusions. Mais le texte lui-même est assez clair; en voici l'analyse, puis l'édition.

Ironique, le début (1-5) met en contraste les guerriers de France et les tisserands par lesquels ils furent battus. Fatiguée, la France se laisse aller à l'insouciance: elle se repose en cette fin d'été où elle aurait besoin de moissonner (5 b.-9). Qu'elle se ressaisisse! L'ennemi n'est pas inactif (10-11). Qu'elle fasse appel à ses alliés les Bourguignons⁶ et à l'union de tous les barons du royaume (12-15). La Flandre ne peut pas se prévaloir de sa victoire: les Français ne sont pas tombés sous la force, mais au hasard d'un manœuvre maladroite de l'un d'entre eux, le comte d'Artois (16-19)⁷. Ce désastre ne fut qu'un châtement de Dieu (20-23 a): que la France retrouve la foi, et elle sera guérie (23 b-27)⁸.

tenu pour exact depuis les travaux de J. F. VERBRUGGEN, *De Slag der Guldensporen*, Anvers-Amsterdam 1952, dont un résumé a paru dans *La Revue Nouvelle*, XVI (1952), p. 117-124. — Je remercie Dom N. Huyghebaert, bénédictin de Saint-André, d'avoir bien voulu me donner ces précieuses indications bibliographiques.

⁶ De fait, au lendemain de Courtrai, le duc de Bourgogne s'entremet auprès de Boniface VIII en faveur de Philippe le Bel; cf. G. DIGARD, *Philippe et le Saint-Siège de 1285 à 1304*, Paris 1936, t. II, p. 121.

⁷ Cette interprétation de la stratégie française est celle que pouvait encore donner, d'après certaines sources anciennes, G. DIGARD, *op. cit.*, t. II, p. 118. J. F. VERBRUGGEN, *loc. cit.*, a montré que le comte d'Artois avait manœuvré selon les règles traditionnelles de son art, tandis que Jean de Renesse, commandant de la réserve flamande, avait su d'adapter à une nécessité nouvelle: opposer la nombreuse infanterie des communiers à la lourde cavalerie française.

⁸ L'édition reproduit la disposition du texte dans le ms., avec ses accolades et ses césures; la ponctuation, n'y étant représentée que par des points, a dû être interprétée. On remarquera les rimes secondaires à l'intérieur des vers. On peut se demander si ce poème n'était pas destiné à être chanté. Sauf les vers 11 et 21, qui sont des pentamètres, les autres sont des hexamètres dactyliques, d'ailleurs irréguliers et souvent maladroits: le poème relève de la chanson populaire plus que de la littérature; cependant, au dessus du vers 24, est caractérisée d'un mot la figure de rhétorique qui s'y trouve employée, l'*hendiadys*.

	FRANCIA		FLANDRIA	
	Militie flores		per gentes rustitiores,	
FLANDRIA	Belli doctores		per inexpertos ad honores,	FLANDRIA
	Regni maiores dominique		per inferiores,	
FRANCIA	Et per testores		comites et nobiliores,	FRANCIA
5	Francia, deploras occisos.		Perdis honores.	
	Si non defendis		ad scandala maxime tendis,	
	Et fit deformis	formosa prius	quia dormiens.	
	Tempore messis	tu requiescis,	quando metendum,	
	Et, quasi nescis,	pro depressis	est tibi flendum.	
10	Vigila, cerne,	quod fecit Flandria sperne.		
	Expectare magis	dedecus est, quod agis.		
	Burgundi, britones,	normanni uosque barones		
	Regni francorum,	cur turbam flamingeorum		
	Non impugnatis,	nec uos ad bela paratis?		
15	Si plus tardatis,	uos regnum scandalizatis		
	Flandria si dicis	quod preualeas inimicis.		
	Francis ui belli,	debes a laude repelli.		
	Non ui, sed casu	comitis (a) friuoloque suasu.		
	Francia conflictu	cecidit, non ullius ictu.		
20	Dico, sic credam,	bellum fuit ultio quaedam		
	Et uindicta Dei.	Laus et honor sit ei		
	Qui modicas gentes	sursum leuat atque potentes		
	Ponit de sede.	Mox isti (b), Francia, crede,		
	Et tali cede (c)	curaberis, hoc mihi crede.		
25	Omnipotens Domine,	Deus unus qui sine fine		
	Regnas, nos socia	cum Virgine matre Maria		
	Ac ibi prostratos	tecum fac esse beatos.		

Voilà bien, à n'en pas douter, un écrit favorable à la cause française. Il présente pourtant d'étonnantes ressemblances avec le récit du plus chaud partisan de la cause flamande, le franciscain de Gand qui composa, en 1308, les *Annales Gandenses*. Et la cause flamande n'était pas seulement celle de l'indépendance du territoire, mais celle de l'émancipation communale. Le franciscain est avant tout « un adhérent passionné du parti des métiers, du parti populaire, de ceux qu'il appelle les *minores*, contre l'aristocratie féodale et le

a) En interligne : *Atrebatensis*.

b) En interligne : *i. e. Deo*.

c) En interligne : *i. e. hemiadis*.

patriciat urbain »⁹. Aussi parle-t-il sérieusement quand il exalte la victoire des tisserands sur les chevaliers :

Sicque, Deo disponente omnia et ordinante, coram *textoribus*, *fullonibus* et *uulgaribus* Flamingis et *peditibus* — licet *fortibus* et *uirilibus*, bene armatis et cordatis et *expertos* gubernatores habentibus — corrui *ars pugne*, *flos militie*, cum *electissimorum* equorum et *dextrariorum* fortitudine; et fortitudo ac potentia *validissimi* exercitus conuersa est in *sterquilinium* factaque est ibi « gloria » francorum « *stercus* et *uermis* »¹⁰.

Du chroniqueur ou du poète, qui a inspiré l'autre ? Il semble que les phrases du franciscain s'insèrent naturellement dans son récit et qu'elles soient conformes à son style. Ce sont elles, probablement, qui furent écrites les premières. Mais elles furent transposées sur le mode ironique : le poème apparaît alors comme destiné à venger l'honneur des français en reprenant les termes mêmes de ceux qui l'attaquaient.

Les travaux des historiens récents, spécialement ceux du Capitaine Verbruggen, permettront de rétablir la vérité, d'une façon objective, quant aux causes de la défaite des Français comme au sujet du nombre de leurs morts. Du moins, le poème de Tolède, s'il est partial, ne laisse-t-il point d'être sévère pour les Français. Le clerc qui a écrit ces vers patriotiques n'oublie pas que Philippe le Bel, non seulement est en lutte ouverte avec le pape, mais, au mépris de toutes les exemptions, taxe les abbayes. Boniface VIII l'a désigné à la vengeance divine ainsi que tous les auxiliaires de sa politique — et parmi eux Robert d'Artois, qui mourut au combat¹¹. La prophétie est accomplie. Vienne maintenant le

⁹ FUNK-BRENTANO, *Annales Gandenses*, Introduction, p. XXVII.

¹⁰ *Annales Gandenses*, éd. FUNK-BRENTANO, p. 32; les mots en italique sont ceux qui rappellent du plus près ceux de notre poème; les derniers mots sont une réminiscence du 1^{er} livre des Macchabées, II, 62.

¹¹ Dans une allocution aux délégués de l'assemblée de Notre-Dame de Paris, en janvier 1302; texte dans P. DUPUY, *Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel*, Paris, 1655, p. 77.

relèvement, et le sentiment national aura satisfaction comme le sens religieux. Au dossier des pamphlets suscités par le différend de Boniface VIII avec Philippe le Bel¹² s'ajoutera ce curieux poème, où l'ironie se mêle à la prière et qui tient à la fois de la satire et du cantique.

J. LECLERCQ, O. S. B.
Clervaux.

UN EMPRUNT DE LOUIS DE MALE AUX LOMBARDS EN 1368

En faisant la classification des archives des corporations et métiers sous l'ancien régime, conservées aux Archives de la ville de Bruges, nous avons rencontré quelques pièces relatives aux changeurs. Ces pièces n'étaient pas à leur place dans le fonds des corporations et métiers, puisqu'il n'a jamais existé une corporation de changeurs à Bruges¹. Le seul document de quelque importance est une pièce de 1368, qui fait l'objet de cette notice.

Au début du mois d'avril 1368, Louis de Male, comte de Flandre, emprunta la somme de cinq mille livres parisis, monnaie de Flandre, aux Lombards confédérés de Bruges, Alost, Termonde, Bergues-Saint-Winoc et Malines. La somme fut versée aux mains de Jean de la Faucille, agent du comte². En caution de cette avance,

¹² Dossier dont j'ai indiqué les pièces, rares, à propos d'*Un sermon prononcé pendant la guerre de Flandre sous Philippe le Bel*, dans *Revue du moyen âge latin*, I (1945), p. 165-172.

¹ Dans son article *Les métiers de Bruges*, paru dans la revue *La Flandre*, tome VII (Brugge, 1875), p. 223-238, E. van den Bussche affirme que les changeurs de Bruges formaient un métier (ambacht). Nous n'avons rencontré aucune pièce qui confirme cette assertion.

² Dans un acte de 1359 Jean de la Faucille est mentionné comme « receveur de Flandre ». Cfr. L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges*, tome I (Brugge, 1900), p. 236.